



GIRCI Auvergne Rhône-Alpes, 3 quai des Célestins, 69229 Lyon Cedex 02

Lyon, le 12 juillet 2021

Appels à projets Soins Primaires 2021 - ReSP-IR Cahier des Charges

Conformément à l'instruction ministérielle N° DGOS/PF4/2021/XX du XXX relative à l'appel à projets Soins Primaires – ReSP-IR 2021, la DGOS a confié aux GIRCI la gestion de cet appel à projet.

Rappel de la définition des Soins Primaires :

Les soins primaires englobent les notions de premier recours, d'accessibilité, de coordination, de continuité et de permanence des soins. Les soins primaires constituent la porte d'entrée dans le système qui fournit des soins de proximité, intégrés, continus, accessibles à toute la population, et qui coordonne et intègre des services nécessaires à d'autres niveaux de soins. S'ils sont le premier contact des patients avec le système de soins, les soins primaires sont également structurants pour la suite du parcours du patient au sein du système de santé.

L'appel à projet ReSP-IR, vise :

- à développer les collaborations entre acteurs de la recherche en soins primaires, en favorisant les partenariats et en associant l'ensemble des acteurs de la recherche à l'échelle d'un territoire.
- à décloisonner la recherche, favoriser les liens entre les acteurs du premier recours, développer les approches pluridisciplinaires et les coopérations entre les acteurs de la recherche appliquée en santé. Il doit permettre le développement de la recherche en soins primaires sur l'ensemble d'un territoire en y intégrant notamment les professionnels de santé libéraux, les maisons de santé pluri-professionnelles, les centres de santé, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les établissements de santé, les universités, les établissements publics à caractère scientifique et technologique ainsi que les collectivités territoriales.

Il concerne des projets de recherche dont le niveau de maturité technologique, ou TRL pour Technology Readiness Level1, correspondrait à l'intervalle des niveaux 6C et 9, inclus. Cf. *Continuum recherche joint en annexe 1.*

Les projets de recherche concourent à la fois :

- au développement de technologies de santé nouvelles et innovantes,
- à l'interrogation de la pertinence de celles déjà mises en œuvre, notamment concernant leur efficacité ou leur efficience
- à l'optimisation de l'organisation des soins et des parcours de santé.



1. Objectifs

L'appel à projets de recherche en soins primaires interrégional comporte trois objectifs :

- produire des connaissances scientifiques utilisables dans les prises de décisions ou les pratiques des professionnels de santé composant les équipes de soins primaires ;
- encourager l'organisation et le développement de collaborations entre les différents acteurs concourant à la mise en œuvre des soins primaires sur l'ensemble d'un territoire ;
- favoriser la création d'écosystèmes sensibilisés aux pratiques de la recherche en soins primaires.

2. Champ

L'appel à projets de recherche en soins primaires interrégional comprend tous les domaines et toutes les dimensions de la recherche appliquée en santé. La recherche peut concerner tout type de lieu d'exercice et tout lieu d'exercice où des soins primaires sont mis en œuvre.

3. Eligibilité

L'appel à projets concerne toutes les pathologies du domaine de la santé si elles relèvent d'une recherche à laquelle participent les professionnels des soins primaires.

Afin d'encourager la coordination de l'ensemble des acteurs de la recherche en santé sur un territoire, les projets de recherche devront associer au minimum :

- un acteur des soins primaires (professionnels de santé libéraux, cabinet médical, maisons de santé, centres de santé, CPTS, etc.)
- un autre acteur de la recherche (établissements de santé, universités, établissements publics à caractère scientifique et technologique, etc). Il est attendu de cette collaboration un apport mutuel synergique, par exemple entre connaissance du terrain apportée par les premiers et bénéfice lié au soutien des structures de recherche existantes des seconds.
- le cas échéant, un établissement de santé doté d'un DRCI qui sera en charge de la gestion des fonds, si l'acteur de recherche est un EPST.

Les projets doivent par ailleurs :

- justifier de l'impact direct des résultats attendus sur la prise en charge des patients ;
- démontrer que les méthodes de la recherche permettront d'obtenir des données apportant un haut niveau de preuve ;
- Les projets devront associer obligatoirement :
 - un acteur des soins primaires (professionnels de santé libéraux, cabinet médical, maisons de santé, centres de santé, CPTS, etc.)
 - un autre acteur de la recherche (établissements de santé, universités, établissements publics à caractère scientifique et technologique, etc). Il est attendu de cette collaboration un apport mutuel synergique, par exemple entre connaissance du terrain apportée par les premiers et bénéfice lié au soutien des structures de recherche existantes des seconds.



- Le cas échéant, un établissement de santé doté d'un DRCI qui sera en charge de la gestion des fonds, si l'acteur de recherche est un EPST.
- Les centres associés doivent se situer à 90% au sein de la région AURA, 10 % peuvent se situer dans les départements limitrophes,
- Un investigateur ne peut soumettre qu'un seul projet dans le cadre de l'AAP ReSP-IR
- Le montant maximum de la subvention demandée pour les projets éligibles à l'AAP ReSP-IR est de 300 K€ par projet ;
- Tout projet dont le budget est supérieur au plafond autorisé (300 K€) devra justifier de son co-financement par un courrier d'engagement du co-financier ;

4. Modalités de sélection et de financement

Le processus de sélection se déroulera en une seule phase.

Afin de garantir l'impartialité dans l'expertise des dossiers, les expertises seront confiées à d'autres GIRCI.

Les porteurs de projet devront mentionner dans la LI les potentiels conflits d'intérêt (positifs ou négatifs).

Le Comité de sélection ReSP-IR du GIRCI AURA est composé de :

- les directeurs représentant des départements universitaires de médecine générale ;
- les responsables des autres acteurs interrégionaux de soins premiers identifiés ;
- les représentants de la gouvernance scientifique des GIRCI (ex : CES).

5. Modalités de dépôt :

Le dépôt dossiers complets se fera par mail au plus tard le 27 septembre à 12h00 auprès de :

Adresses de transmission des projets en fonction de votre DRCI de rattachement :

Hospices Civils de Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Martine MICHON : martine.michon@chu-lyon.fr • Delphine TEPPE-CROITORU : delphine.teppe-croitoru@chu-lyon.fr
CHU de Saint Etienne	<ul style="list-style-type: none"> • Corinne SABOT drci@chu-st-etienne.fr
CHU de Clermont Ferrand	<ul style="list-style-type: none"> • Lise LACLAUTRE : llaclautre_perrier@chu-clermontferrand.fr • Gérald GOUBY : ggouby@chu-clermontferrand.fr). • drci@chu-clermontferrand.fr
CHU de Grenoble	<ul style="list-style-type: none"> • 'accueilrecherche@chu-grenoble.fr'
Centre de Lutte Contre le Cancer CLB	<ul style="list-style-type: none"> • AnneClaire.CADORE@lyon.unicancer.fr
Centre de Lutte Contre le Cancer Jean Perrin	<ul style="list-style-type: none"> • Isabelle.TINET@clermont.unicancer.fr



Liste des pièces à fournir :

- Le dossier doit être déposé complet
Doit-être soumis au format PDF et le format et les consignes de préparation doivent être respectés
(Calibri taille 11)
En annexes :
- **Le protocole complet du projet (trame pouvant être proposée par votre DRCI de rattachement)**
- Tableau de recensement des centres associés
- Le budget selon le modèle joint
- Le CV du porteur de projet
- Le CV du méthodologiste ou biostatisticien

Rappel du Calendrier de l'appel à projet :

- Dépôt des dossiers complets : 27/09/2021 – 12h00
- Sélection des dossiers : mi-novembre 2021
- Transmission du dossier de l'AAP à la DGOS le 25/11/2021

Les équipes de votre DRCI de rattachement se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile pour la constitution de votre dossier. :

Le Président du GIRCI AURA
Docteur Xavier DURANDO

La Directrice Administrative du GIRCI AURA
Anne METZINGEZ



Annexe I: Continuum structuré de la recherche

© DGOS Bureau « Innovation et Recherche clinique »

